

19 rue Pierre Semard

75 009 PARIS

☎ 01 53 19 00 00

📠 01 53 19 00 05

www.emargence.fr

FONDS DE DOTATION DURANNE ESPOIRS D'ENFANCES

*Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 Aout 2008 et par décret
2009-158 du 11 Février 2009*

87 avenue Niel
75017 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020



FONDS DE DOTATION DURANNE

Aux membres du Conseil d'Administration du Fonds de dotation Duranne Espoirs d'Enfances

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation DURANNE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note Principes et méthodes comptables de l'annexe de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.



En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

En application de l'application du règlement 2018-06 ANC, votre fonds de dotation a opté pour le non retraitement comptable des donations temporaires d'usufruit, comme prévu par ledit règlement, ces donations temporaires d'usufruit ayant été conclues antérieurement au 1^{er} Janvier 2020.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le fonds de dotation, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage le bien-fondé de ces approches.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de



systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 Juin 2021

CABINET EMERGENCE EXPERTS
Représenté par **Frédéric GOUVET**
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions brevets droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Installations techniques, mat. et outillage indus. Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations en cours Avances et acomptes IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) Participations évaluées selon mise en équival. Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances et Acomptes versés sur commandes CREANCES (3) Créances usagers et comptes rattachés Autres créances VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	14 282		14 282	13 367
	Charges constatées d'avance				
COMPTES DE REGULARISATION	TOTAL (II)	14 282		14 282	13 367
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III) Primes de remboursement des obligations (IV) Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		14 282		14 282	13 367
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents Dons en nature restant à vendre					
- autorisés par l'organisme de tutelle					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		31/12/2020	31/12/2019
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	9 695	15 651
	Résultat de l'exercice	910	(5 956)
	Total des fonds propres	10 604	9 695
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	10 604	9 695
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 678	3 672
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	3 678	3 672
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		14 282	13 367
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		909,61	(5 955,75)
(1) Dont à moins d'un an		3 678	3 672
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation		
	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	5 590	6 817
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
Produits financiers	Dotation aux provisions		
	Autres charges	5 000	31 000
	Total des charges d'exploitation	10 590	37 817
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(10 590)	(37 817)
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		124 886
	Intérêts et produits financiers	11 500	23 000
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		116 025
	2 - RESULTAT FINANCIER	11 500	31 861
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	910	(5 956)
Charges financières	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	11 500	147 886
	TOTAL DES CHARGES	10 590	153 842
	EXCEDENT ou DEFICIT	910	(5 956)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **14 282** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **11 500** euros et un total **charges** de **10 590** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **910** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.

Il a une durée de **12** mois.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis selon le nouveau règlement 2018-06 ANC applicable aux exercices ouverts le 1er janvier 2020, sous réserve de la disposition dérogatoire prévue par le nouveau règlement concernant la donation temporaire d'usufruit:

En application de cette dérogation au nouveau règlement et pour sa 1ère application, la donation temporaire d'usufruit ayant été consentie antérieurement au 1er janvier 2020, sa valeur n'est pas inscrite à l'actif et reste maintenue en engagements reçus hors bilan.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Non applicable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Fonds associatifs

Les fonds associatifs sans droit de reprise comptabilisent les ressources ayant une affectation certaine, provenant d'apports, de legs, de donations, de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables, ou de mise en réserves de résultat.

Néant sur l'exercice.

Legs et donations

Néant sur l'exercice.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les tiers financeurs à des projets définis, et qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. La contrepartie de ce compte est inscrit en charges sous la rubrique *Engagements à réaliser sur ressources affectées*.

Néant sur l'exercice.

Dons versés

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les dons versés sont comptabilisés à la rubrique *Subventions accordées par l'association*.
Au cours de l'exercice, le fonds a versé 5 000 Euros de dons à une association.

Conseil d'administration

Au titre de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat, les membres du Conseil d'Administration exercent bénévolement leur mandat.

Honoraires du Commissaire aux comptes

Conformément au décret n°2008 - 1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du Commissaire aux comptes relatif à la mission de contrôle légal des comptes, figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à un montant de 2 304 Euros TTC.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. En conséquence, les subventions accordées aux associations ont été réduites car différents projets ont été suspendus.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 3 juin 2021, la donation temporaire d'usufruit du portefeuille de 50 000 actions Carrefour, consentie au profit du Fonds Duranne est arrivée à son terme.

Par acte notarié en date du 7 juin 2021, une nouvelle donation temporaire d'usufruit du portefeuille a été consentie pour une valeur évaluée à 199 237.50 Euros et une durée de 10 ans arrivant à expiration le 7 juin 2031.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES			
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 678	3 678		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	3 678	3 678		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		3 678
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FACT. NON PARV.</i>	3 678	3 678

Engagements financiers

Etat exprimé en euros		31/12/2020	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus				
Avals, cautions et garanties				
Engagements de crédit-bail				
Engagements en pensions, retraite et assimilés				
Autres engagements DONATION TEMPORAIRE D'USUFRUIT Donation d'une durée de 10 ans, prenant fin le 6 juin 2021 portant sur un portefeuille d'actions de société d'une valeur totale de 1 509 250 € dont l'usufruit a été évalué conformément aux dispositions de l'article 669 du CGI à une valeur de				347 128
				347 128
Total des engagements financiers (1)				347 128
(1) Dont concernant :				
Les dirigeants				
Les filiales				
Les participations				
Les autres entreprises liées				

--

Tableau des Emplois et Ressources

Etat exprimé en euros Etat en valeurs brutes		31/12/2020	31/12/2019
EMPLOIS	Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		
	Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :		
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles		
	Immobilisations financières		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)		
	Réductions de capitaux propres et prélèvements		
	Remboursements de dettes financières (b)		
	TOTAL DES EMPLOIS		
Détermination de la Capacité d'autofinancement	<i>Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)</i>	(5 590)	(6 817)
	+ <i>Transferts de charges (d'exploitation)</i>		
	+ <i>Autres produits (d'exploitation)</i>		
	- <i>Autres charges (d'exploitation)</i>	5 000	31 000
	+ <i>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</i>		
	+ <i>Produits financiers</i>	11 500	23 000
	- <i>Charges financières</i>		116 025
	+ <i>Produits exceptionnels</i>		
	- <i>Charges exceptionnelles</i>		
	- <i>Participation des salariés aux fruits de l'expansion</i>		
	- <i>Impôts sur les bénéfices</i>		
	= <i>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE</i>	910	(130 842)
RESSOURCES	Capacité d'autofinancement de l'exercice	910	(130 842)
	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :		
	Cessions d'immobilisations incorporelles		
	Cessions d'immobilisations corporelles		
	Cessions ou réduction d'immobilisations financières		
	Augmentation des capitaux propres :		
	Augmentation de capital ou apports		
	Augmentation des autres capitaux propres		
	Augmentation des dettes financières (b) (c)		
	TOTAL DES RESSOURCES	910	(130 842)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		910	(130 842)

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice

(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(c) Hors primes de remboursement des obligations